



LA CROISSANCE BLEUE EN GUADELOUPE C'EST MAINTENANT !

*AGIR AUJOURD'HUI POUR INSCRIRE LA GUADELOUPE
DANS LE DOUBLEMENT DE L'ÉCONOMIE BLEUE D'ICI 2030.*

Tourisme et Croissance Bleue pour la Communauté d'Agglomération Grand Sud Caraïbe autour des modèles et le label européen Odyssea « Destinations bleues d'Excellence® »

Faire de la destination Grand Sud Caraïbe une destination touristique bleue innovante et attractive, créatrice de richesses et d'emplois non délocalisables, par une valorisation du potentiel maritime de l'archipel, par le développement du tourisme bleu autour des modèles et du label européen Odyssea « Destinations bleues d'Excellence ».

Un modèle répliquable aux autres territoires de la Guadeloupe.

Mots Clés :

Tourisme et Croissance Bleue – Label Européen Odyssea « Destinations Bleues d'Excellence® » - Puissance maritime – Croissance Bleue by Odyssea – Fédérer, rassembler – Faire émerger les projets – Écotourisme – Economie bleue Littoral – Tourisme côtier et maritime – Politique Maritime Intégrée – Développement économique – Cluster – Entreprises – Création d'emplois – Nouveaux métiers – Lien social – Augmentation du PIB – Formation – Création de nouveaux produits touristiques à forte valeur ajoutée – Partage des richesses mer-littoral-territoires ruraux – Reconnaissance de produits gastronomiques, des identités, des savoirs et savoir-faire locaux – Ouverture pour tous à la mer – Mutations professionnelles – Fonds européens – Coopération territoriale européenne – Spécialisation intelligente – Politique littorale et maritime intégrée – Économie intelligente, durable et inclusive – Culture et patrimoine, paysage maritime et fluviaux – Compétitivité portuaire – Biodiversité – Pêche – Port de Plaisance – Aquaculture – Protection sociale des gens de mer – Sécurité maritime – Risques littoraux – Promotion plaisance et loisirs nautiques – villes nouvelles – La mer, nouveau territoire de projets – Augmentation du nombre de touristes – augmentation du panier moyen des plaisanciers et touristes – Développement de la croisière, de la plaisance et de la grande plaisance – Valorisation des identités locales – itinérance culturelle innovante zéro émission de CO2 – Préservation et valorisation du patrimoine culturel et naturel – Itinéraire Culturel du Patrimoine Maritime – Routes Bleues® des savoirs et savoir-faire – Croissance touristique verte – Compétitivité – Porte d'entrée de la France dans les Caraïbes – Repenser le développement régional intégré, innovant et solidaire par des infrastructures et de l'innovation autour du tourisme et de l'économie bleue – La Croissance bleue pour le maintien et la création d'emplois.

1. La Plaisance, la croisière, le nautisme et les activités nautiques, facteurs majeurs du développement économique de la Région Guadeloupe

Depuis 1979, la Fédération Française des Ports de Plaisance place le port de plaisance au centre des préoccupations économiques, environnementales et sociales du territoire. Au service de toutes les diversités, réseau d'unions, d'associations et d'adhérents directs, la FFPP poursuit sa mission de conseil technique, juridique et social et propose des formations adaptées aux métiers de la filière.

Elle est initiatrice du programme Odyssea Tourisme et Croissance Bleue, programme d'avenir dont l'objectif est d'ouvrir le tourisme des cités portuaires à la richesse de l'arrière-pays.

Le tourisme est une activité économique majeure dont l'impact sur la croissance économique et l'emploi, en France et en Europe, est largement positif. La croissance bleue engagée autour du modèle et label Odyssea Tourisme et Croissance Bleue, par la Fédération Française des Ports de Plaisance, la Fédération Française de Voile, le Groupement Européen de Coopération Odyssea, et leurs partenaires, s'organise sur le potentiel maritime de la France qui est au 2^{ème} rang mondial avec sa Zone Économique Exclusive qui représente, à ce jour, 11 millions de km² de zone maritime, dont 80 % en Outre-mer.

La plaisance est identifiée depuis plusieurs années comme un levier de développement et de croissance considérable pour les Outre-mer, compte tenu de leurs atouts touristiques, de leur caractère archipélique et/ou de la proximité avec des îles voisines. Les plaisanciers peuvent y apprécier la qualité des infrastructures terrestres et de l'offre de soins ainsi que la sécurité qui y règne. Par ailleurs, la conformité des équipements, du matériel et des carburants avec les normes européennes, apparaît comme un atout majeur des territoires ultramarins.

La contribution « Odyssea Croissance Bleue 2014-2020 » propose une stratégie d'envergure pour l'innovation européenne et française, au service d'une croissance durable. La Guadeloupe et l'espace Caraïbe font partie intégrante de cette stratégie qui consiste en la mise en écotourisme des Voies bleues navigables au fil de l'eau, des ports connectés aux territoires ruraux par des itinéraires patrimoniaux et la valorisation des voies vertes.

Cette stratégie intégrée vise à soutenir le revenu, à développer l'emploi et à améliorer la qualité de vie des acteurs des filières du tourisme bleu : touristiques, agricoles, artisanales, ainsi qu'à soutenir la recherche, l'innovation et le développement durable.



2. Les 7 principales reconnaissances prouvant que les modèles et du label européens Odyssea « Destinations bleues d'Excellence® » sont créateurs d'attractivité et de richesses

1. Le modèle Odyssea® a été retenu comme projet stratégique en raison de la structuration touristique durable, coordonnée, intégrée et solidaire qu'il prône, au Sommet euro-méditerranéen de l'Union Pour la Méditerranée, devant les 44 ministres européens du Tourisme, ainsi que par la Commission Européenne. Fort d'un label européen et d'un projet stratégique innovant qui concerne l'ensemble des États membres de l'Union Européenne et des espaces de coopération à l'exemple de l'espace Caraïbe, Odyssea a su montrer que son modèle de développement se fondait, dans le respect des territoires, des identités, des savoirs et savoir-faire locaux sur le triptyque : développement économique par des partenariats Public-Privé, valorisation de l'environnement comme moteur de croissance et d'économie locale, effet social par la création ou la mutation d'emplois non délocalisables.
2. Le rapport de la Commission Européenne en partenariat avec la DATAR retient Odyssea FIM comme projet exemplaire. Dans une période où la future programmation 2014-2020 se prépare, il est stratégique pour les acteurs de l'objectif « Coopération territoriale européenne » d'anticiper et de préparer l'avenir : quel bilan de l'objectif « Coopération territoriale européenne » ? Quels programmes INTERREG demain afin de mieux contribuer à la stratégie UE 2020 et à la future politique de cohésion ? Quelles thématiques cibler ? Quelles modalités de gestion des programmes ; 29 projets ont ainsi été répertoriés comme « exemplaires ». Odyssea FIM est l'un d'entre eux : 1. Implication des acteurs territoriaux clés - 4. Contribution aux priorités communautaires - 6. Transférabilité/dissémination des résultats - 10. Degré d'innovation - 12. Cohérence et synergie avec les politiques régionales, avec les objectifs « Compétitivité régionale et emploi » et « Convergence ».
3. Le projet de coopération territoriale européenne Odyssea Cultures Euro-Med a été approuvé par la Direction Générale des Entreprises et de l'Industrie (DG ENTR.) de la Commission Européenne, en raison de son impact sur l'économie territoriale.
4. La Commission Européenne, dans sa « Stratégie 2014-2020 pour plus de croissance et d'emploi dans le tourisme côtier et maritime », a retenu le modèle Odyssea comme un modèle innovant, durable et de grande qualité (COM 2014 – 86 FINAL).
5. Odyssea a été mis à l'honneur par la Commission Européenne, lors de la Conférence « Une coopération intelligente dans le tourisme maritime et côtier ». La Commission Européenne a pour priorité de stimuler l'emploi, la croissance et l'investissement, et cela passe notamment par le tourisme maritime et côtier. Cette réunion a permis la présentation des 6 axes stratégiques Odyssea Croissance et Tourisme Bleu 2014/2020, et les acquis du modèle 2007-2013. Les territoires ont aussi abordé un état des demandes d'intégration pour les financements Régions Ultrapériphériques (RUP) avec pour exemple la Guadeloupe.
6. Odyssea Tourisme et Croissance Bleue® est cité en exemple dans le rapport de l'Organisation Mondiale du Tourisme sur les Routes et Itinéraires culturels. Ce rapport explique comment les itinéraires culturels peuvent, dans une stratégie de structuration et de promotion, être un vrai support innovant de développement durable, culturel et économique pour les destinations et les entreprises, à l'exemple du modèle digital de la plateforme Odyssea.
7. Le modèle Odyssea Tourisme et Croissance Bleue® a été cité dans la Communication de la Commission Européenne intitulée « Initiative pour le développement durable de l'économie bleue en Méditerranée occidentale » (COM (2017)183 FINAL), communication à l'attention du Parlement Européen, du Conseil Européen, du Comité économique et social européen et du Comité des Régions. Ce document de référence, présente en effet au chapitre 2.4 « Consommation et production durables » (transport maritime, ports, tourisme maritime et côtier, aquaculture marine), un tableau qui donne un aperçu des actions et des projets / initiatives existants et identifiés par la Commission Européenne, et des sources de financement possibles. Les résultats attendus, qui sont l'essence même du label européen Odyssea® « Destinations Bleues d'Excellence », sont clairement identifiés : « Développer des destinations haut de gamme reliant le port et la ville portuaire à l'arrière-pays en créant un itinéraire maritime et terrestre, avec escales thématiques et nouvelles technologies ». Les nouvelles multi-destinations nautiques et durables, les routes des cultures, de l'histoire, des savoirs et savoir-faire, prônées par les modèles et label Odyssea Tourisme et Croissance Bleue, sont donc reconnues comme stratégiques pour le développement durable de l'économie bleue.

Le Groupement Européen de Coopération Odyssea est intervenu, le 22 novembre 2017, lors du Forum de l'OCDE (Organisation de Coopération et de Développement Économiques) sur les modèles touristiques opérationnels à mettre en place en matière de croissance bleue et verte, les modèles et label européen Odyssea® ayant été exposés comme bonne pratique.

3. Le contexte général du territoire de projet Grand Sud Caraïbe

Un territoire abritant la capitale administrative de la Guadeloupe

Le Grand Sud Caraïbe abritant la capitale administrative de l'Archipel constitue le deuxième bassin de vie de la Guadeloupe.

Un territoire doté de richesses patrimoniales intarissables, offrant un cadre de vie hors du commun avec une forte tradition rurale

Le Grand Sud Caraïbe est un également un territoire particulièrement riche d'un patrimoine historique, environnemental, naturel, culturel, religieux... qui constituent d'ores et déjà des activités attractives d'un point de vue économique, particulièrement à l'échelle des activités touristiques, et autant de niches de développement économique.

Mais...

Un taux de chômage important qui fragilise la cohésion du territoire couplé à un niveau de formation plus faible que l'ensemble de la Guadeloupe.

Le territoire connaît un chômage structurel fort (32 % des actifs), et plus particulièrement sont concernés les jeunes de moins de 25 ans (63 %), plus souvent les femmes (34,7 %). Les 15-24 ans sont particulièrement touchés par le décrochage scolaire et le chômage avec en 2012, 2 060 jeunes ni en emploi ni en formation.

Un territoire fragilisé par des poches de pauvreté

Le territoire abrite une forte proportion de bénéficiaires des minimas sociaux et compte des quartiers prioritaires dans 5 de ses communes qui représentent un peu moins de 14 % de la population du Grand Sud Caraïbe.

Un marché du travail restreint et un secteur public prédominant

Le territoire, malgré sa forte tradition rurale, connaît un recul du secteur agricole et qui cède la place à une tertiarisation de l'économie. Entre 2007 et 2012, l'emploi est soutenu par la sphère publique. Abritant la préfecture de la région, les activités de l'état et du domaine public concentrent la moitié des emplois.

Le Grand Sud Caraïbe c'est :

- 1 Ville d'Art et d'Histoire
- 51 monuments protégés au titre des Monuments Historiques
- 7 communes constituant le Cœur du Parc National de Guadeloupe
- La destination regroupant les 2 sites les plus visités de la Guadeloupe
- La 3^{ème} plus belle baie du monde : la baie des Saintes

Carte identité	
Superficie	343 km ²
Nombre de communes	11
Nombres d'habitants	20,4 % de la population de la Guadeloupe
Nombre d'emplois	24 160 emplois (en 2012) soit 18,8 % des emplois de la Guadeloupe
Nombre d'entreprises	7 171 entreprises (2014 – hors agriculture). 82 % des établissements sans salariés

4. Le programme **Tourisme et Croissance Bleue Odyssea®** : 25 axes de travail pour répondre aux principaux défis et enjeux de la croissance et du tourisme bleus pour la Communauté d'Agglomération Grand Sud Caraïbe

Le programme **Tourisme et Croissance Bleue Odyssea®** va répondre aux 5 principaux enjeux de la Communauté d'Agglomération de Grand Sud Caraïbe qui sont :

1. Repenser l'aménagement touristique du territoire Grand Sud Caraïbe.
2. Développer et consolider le tissu économique autour de la croissance et du tourisme bleus pour plus de richesse nécessaire à la création d'emplois chez les jeunes.
3. Renforcer l'attractivité de la destination Grand Sud Caraïbe.
4. Accompagner des secteurs en déclin.
5. S'appuyer sur des produits à forte valeur ajoutée économique, bénéfique à l'ensemble du territoire.

Le programme **Tourisme et Croissance Bleue Odyssea®** va développer les actions suivantes :

1. Renforcer l'attractivité de la destination Grand Sud Caraïbe qui dispose d'avantages comparatifs exceptionnels pouvant en faire une référence en matière de tourisme maritime et côtier : un espace de navigation maritime exceptionnel du fait de son caractère archipélique, un patrimoine maritime reconnu, une diversité des paysages, des espaces naturels maritimes remarquables, la qualité et le potentiel des activités nautiques (plongée, voile, paddle...), 1 ville d'Art et d'Histoire, 51 monuments protégés au titre des Monuments Historiques, la destination regroupant les 2 sites les plus visités de Guadeloupe, 7 communes dans le Parc national de Guadeloupe, la richesse et l'originalité des offres touristiques en mer et à terre, un positionnement géographique idéal dans les Caraïbes, des produits touristiques et agricoles à fort potentiel...
2. Faire de la destination Grand Sud Caraïbe une destination cohérente et opérationnelle autour du tourisme bleu et vert par la mise en œuvre d'une stratégie touristique globale et cohérente autour d'un tourisme expérientiel (slow tourism) écoresponsable, en s'appuyant sur les richesses du patrimoine naturel (protection et valorisation de la biodiversité) et culturel de ce territoire par un haut niveau de qualité d'offres et de services (création des guides patrimoniaux, culturels, gastronomiques, paysagers...)
3. Ouvrir la destination Grand Sud Caraïbe plus qu'elle ne l'est aujourd'hui au tourisme bleu et plus largement à l'économie bleue par une *smart specialisation* autour des 8 pôles « Tourisme bleu Odyssea » : développement et modernisation des activités portuaires, de la filière pêche, du tourisme lié à la plaisance à la croisière et aux activités nautiques de manière intégrée, solidaire et partagée au profit des entreprises et de l'emploi local non délocalisable. Les études de l'IEDOM montrent que la motivation pour les destinations Antilles Françaises est prioritairement la mer et les loisirs qu'elles offrent (78 %).
4. Faire de la destination Grand Sud Caraïbe une destination reconnue comme destination verte, par la création d'offres touristiques innovantes à fort pouvoir d'attractivité autour de la mobilité douce « zéro émission de CO₂ » à terre, autour de balades et d'itinéraires thématiques, en s'appuyant sur la patrimoine naturel, culturel, mémoriel, gastronomique... de la destination.
5. Accompagner les hébergements existants dans une montée en gamme de leurs offres et produits et créer des produits innovants pour les clientèles touristiques comme l'habitat flottant.
6. Travailler avec la filière restaurant pour une plus grande valorisation et reconnaissance des produits agricoles de la destination Grand Sud Caraïbe, et plus largement de la Guadeloupe.
7. Conforter la place de la destination Grand Sud Caraïbe dans le marché de la Croisière, où la Caraïbe est la première destination du monde.
8. Conforter la place de la destination Grand Sud Caraïbe dans le marché de la plaisance et de la grande plaisance par de nouveaux services et de nouvelles prestations touristiques dans ses ports et ses marinas, autour des capitaineries pour conquérir de nouvelles parts de marché (pôles duty free des produits « Made in France ») et des espaces d'accueil, d'information et de promotion touristique performant (port d'entrée de la destination Grand Sud Caraïbe) en devenant des Comptoirs Maritimes d'Information selon la label européen Odyssea.

9. Mettre en place une organisation efficace des ports de plaisance en matière d'accueil, d'offres et de services pour la plaisance, la grande plaisance et la croisière, autour du label qualité plaisance de la Fédération Française des Ports de Plaisance.
10. Créer un itinéraire nautique du Patrimoine Culturel Maritime de la destination Grand Sud Caraïbe pour favoriser le cabotage et la découverte de la destination autour d'un héritage commun de la Guadeloupe et de ses îles.
11. Créer le Cluster du « Tourisme Bleu Odyssea¹ » pour la destination Grand Sud Caraïbe, le long du nouveau concept innovant d'itinéraire nautique du Patrimoine Culturel Maritime de la Guadeloupe qui va créer un environnement propice au développement d'un courant d'affaires entre les îles de la zone (multi-destination bleue - référentiel UNESCO, OMT, Conseil de l'Europe), révélant les patrimoines et héritages communs, escales des villes-ports en mettant en œuvre des nouveaux modèles communs et d'innovations de e-distribution, de e-marketing des offres, produits, services², dans un objectif de pérennisation et de création d'emplois non délocalisables.
12. Travailler avec les villes-ports et leur territoire à 1h, à une *smart specialisation* touristique, pour rendre chaque destination unique, pour une plus grande attractivité de la destination Grand Sud Caraïbe et une augmentation du nombre de touristes.
13. Partager les richesses liées au tourisme et à l'économie bleue sur l'ensemble du territoire de la Guadeloupe par la création d'une itinérance touristique innovante (mer – villes-ports – arrière-pays).
14. Inscire la Guadeloupe dans l'écotourisme culturel au départ des ports « zéro émission de CO₂ », par le développement des éco-gares Odyssea Protect® et des routes bleues des savoir et des savoir-faire à terre.
15. Faire de la destination Grand Sud Caraïbe un modèle innovant d'écotourisme bleu et vert.
16. Conforter l'agriculture en favorisant les circuits courts (producteurs au consommateur), de manière à redorer l'image de la profession dans le but ultime d'augmenter le revenu du producteur et rendre plus attractive la profession.
17. Développer un produit innovant issu du programme Tourisme et Croissance bleue Odyssea « les produits du terroir patrimoine / les produits qui parlent ».
18. Valoriser et mettre en tourisme de manière durable et innovante par les Technologies de l'Information et de la Communication (outils numériques).
19. Créer les routes bleues des savoirs et savoir-faire en mer et à terre, concept original d'itinérance douce et culturelle régionale, dans le label et modèle d'itinéraire culturel Odyssea, dans l'éthique des itinéraires du Conseil de l'Europe, de l'UNESCO et des valeurs du développement durable.
20. Accompagner les entreprises touristiques de Grand Sud Caraïbe pour une nouvelle structuration des offres, services et produits, dans l'objectif d'une montée en gamme de la destination Guadeloupe autour du tourisme bleu et des 5 pôles d'attractivité définis dans le cadre du label européen Odyssea® : Culture et patrimoine ; Saveurs et gastronomie ; Nature et découverte ; Sport, loisirs et bien-être) pour une augmentation du panier moyen et aider les PME et acteurs locaux à accéder aux marchés ciblés et à de nouveaux outils de commercialisation dans une logique de co-branding de destination, de gammes de produits thématiques et une mutualisation de moyens.
21. Développer une charte de Qualité et une marque territoriale à laquelle peuvent adhérer toutes les structures publiques et privées du réseau, qui veulent s'impliquer et agir pour le développement du tourisme durable bleu et vert sur la destination Grand Sud Caraïbe.
22. Conforter la pêche par l'accompagnement à la diversification des activités marines, le développement de l'aquaculture, l'organisation de la filière pêche, le développement des métiers d'accastillage..., en

¹ *Entreprises liées à la croisière, à la plaisance et à la grande plaisance, aux activités nautiques (paddle, kayak, pirogue, yole de mer...) dans une logique de pratique d'offres et de produits écotouristiques de multi-destination « bleue », le long de l'itinéraire nautique du Patrimoine Culturel Maritime de la Guadeloupe. Intégration au cluster du tourisme bleu des autres filières du tourisme de chaque destination (hébergeurs, restaurateurs...) et les filières identitaires donnant de l'attractivité et un caractère unique aux destinations selon les 4 thématiques d'escales Odyssea (Culture et patrimoine ; Saveurs et gastronomie ; Nature et découverte ; Sport, loisirs et bien-être).*

² *Marketing clients, offres multi-destination aérienne et maritime, produits packagés multi-offres, services et loisirs, stratégie d'innovation digitale assurant la promotion et la distribution des offres et des produits.*

accompagnant, par la formation et l'aide à l'investissement, les jeunes sur les métiers traditionnels comme les nouveaux métiers liés à la mer, par des offres et des produits touristiques attractifs (pescatourisme).

23. Repenser l'habitat littoral.

24. Travailler à une meilleure connectivité aérienne par la redynamisation de l'aéroport de Bailitif et maritime, et le développement du cabotage, en s'appuyant sur les infrastructures déjà en place (développement des liaisons maritimes, investissements dans des outils d'accueil innovants dans les ports et les marinas : pontons, mouillages écoresponsables, quais...).

25. Création d'un événement identitaire fort, à caractère international.

Afin d'atteindre ces objectifs, le modèle Tourisme et Croissance Bleue Odyssea® s'appuiera sur les orientations fixées par la collectivité régionale dans les schémas suivants :

- Le Schéma Régional de Développement économique (SRDE)
- Le Schéma d'Aménagement Régional (SAR)
- Le Schéma Régional de Développement de l'Aquaculture Marine (SRDAM)
- Le Schéma de Mise en Valeur de la Mer (SMVM)

5. Les 6 grands axes stratégiques des modèles et du label européens Odyssea « Destinations Bleues d'Excellence® » pour un développement durable du tourisme bleu, pour plus d'économie et d'emploi sur la Communauté d'Agglomération Grand Sud Caraïbe

Engager des investissements structurants pour garantir une meilleure attractivité et compétitivité des Destinations Bleues de la Guadeloupe, dans le respect de son modèle de développement durable.

Ces derniers se caractérisent par :

- Une Approche Territoriale Intégrée : identification des priorités d'interventions organisées sur plusieurs thématiques complémentaires, pluri-partenariales, déclinées en plan d'actions pluriannuel, qui pourront solliciter différents fonds publics et apporter des réponses complémentaires aux objectifs du territoire, dans un souci de conservation et gestion durable de la biodiversité et des ressources naturelles du territoire.
- L'intégration des projets dans la nouvelle organisation territoriale de la République inscrite dans la loi NOTRe. Avec la compétence « promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme » qui devient une compétence obligatoire des EPCI, en lieu et place des communes membres au 1^{er} janvier 2017.
- La définition du projet de territoire durable et la prise en compte de la participation de la population et des acteurs du territoire ; l'organisation du pilotage (de la décision à la mise en œuvre) à travers une gouvernance identifiée ; la transversalité des approches ; l'évaluation partagée du projet ; une stratégie d'amélioration continue, d'aménager, construire et produire de manière responsable.
- Un plan d'actions pluriannuel : une déclinaison d'opérations dont chaque avant-projet est abouti, au moins pour les 2 premières années de programmation, des maîtres d'ouvrage identifiés, des plans de financement estimatifs identifiant les co-financeurs, un rétroplanning de réalisation homogène sur l'ensemble de la période de programmation.

La Région Guadeloupe pourrait, pour mener à bien sur l'ensemble du territoire les 6 axes définis ci-dessous, mettre en place dès 2018 son « Parlement du Tourisme et de la Croissance Bleue autour des modèles et du label européen Odyssea ».

La Guadeloupe serait la première Région en Europe à mettre en place cet outil de gestion et de coordination autour de l'économie bleue.

Ce « Parlement du Tourisme et de la Croissance Bleue Guadeloupe / Odyssea » rassemblerait toutes les forces vives du territoire par la création de commissions spécifiques, selon les 6 axes du programme Tourisme et Croissance Bleue Odyssea.

Ce parlement rassemblerait les acteurs du tourisme, les pêcheurs, les maires des communes littorales, les responsables de structures portuaires, association du patrimoine de Guadeloupe, associations environnementales, architectes, acteurs économiques, services de la Région, de l'Etat...

Cette instance a pour but de fédérer la communauté maritime, de la représenter, de permettre la concertation et le travail collaboratif entre les différents acteurs de la mer et du littoral dans le cadre du Tourisme et de la Croissance bleue et de faire émerger des projets innovants autour des thématiques suivantes :

1. Compétitivité portuaire, complémentarité des infrastructures et transport maritime
2. Protection et valorisation de l'environnement marin et de sa biodiversité
3. Développement du Tourisme : valorisation de la plaisance, de la croisière et des loisirs nautiques par le label européen Odyssea « Destinations Bleues d'Excellence® »
4. Risques naturels et gestion du trait de côte
5. Pêche maritime
6. Aquaculture
7. Emploi des filières traditionnelles et des nouveaux métiers liés à la mer et besoins de formation
8. Construction et déconstruction navale
9. Recherche maritime et valorisation de la mer et de ses ressources
10. Protection sociale des gens de mer et sécurité maritime
11. Ambition maritime dans la Caraïbe
12. Urbanisme littoral
13. Mobilité mer et terre

5.1. Axe 1. Investir dans des outils productifs, innovants et éco-compatibles concernant l'aménagement des destinations portuaires (ports, mouillages organisés, transports de passagers, croisières, plaisance et grande plaisance) et habitat.

La plaisance et le nautisme sont identifiés comme des filières majeures en France et en Europe mais à adapter. La valorisation touristique de la plaisance et du nautisme s'inscrit comme une volonté forte des régions, des pays et de l'Europe. La plaisance est une activité touristique à forte contribution, puisque les dépenses des plaisanciers en escale sont évaluées à environ cent cinquante euros par bateau et par jour.

L'aménagement des villes-ports pour qualifier des offres touristiques d'excellence renforce l'attractivité des territoires. Cette nouvelle ambition des ports pour le tourisme vise la montée en gamme de l'offre, la professionnalisation des acteurs, le changement d'image et la promotion des destinations régionales. Elle vise également la diversification de l'économie touristique par un travail plus transversal sur les filières.

En revanche, certains problèmes sont relevés, comme la part des bateaux restant à quai dans les ports, le vieillissement des infrastructures portuaires, les carences en termes d'accueil touristique, le manque de qualité de certains commerces aux abords des ports ou encore la faiblesse des équipements écologiques ou le manque de synergies entre les ports, les villes et leur hinterland.

Un projet de destinations portuaires d'excellence avec des investissements qui permettent aux ports d'offrir aux plaisanciers, aux habitants et touristes de meilleurs services, qui facilitent une meilleure connaissance des offres et des services, dans une recherche de protection de l'environnement, est une priorité. Des solutions innovantes et éco-compatibles sont les principaux enjeux de développement « Odyssea 2014-2020 ».

Des projets d'extension ou de requalification qui devront répondre à :

- Une demande sans cesse renouvelée de besoins de modernisation, de différenciation des conditions d'accueil pour soutenir la filière nautique et renforcer l'attractivité du port au bénéfice de la station, de la collectivité et de son territoire d'influence.
- Une approche quantitative à visée économique, qui ne doit pourtant pas faire oublier la volonté de positionner les ports dans un sens plus qualitatif pour répondre aux attentes des plaisanciers et

déjouer les effets de masse. Il s'agit de proposer une offre de services et des espaces portuaires à forte typicité, capable de nourrir des sentiments d'appartenance, d'art de vivre et de qualité de vie pour les populations locales.

- Un soutien à toutes formes d'animations événementielles des 4 saisons (régates, défis sportifs, fêtes, célébrations, salons, circuits de découvertes, gastronomie, bien-être...) et de formation aux pratiques de la mer sous toutes ses formes (voile, plongée, pêche...), grâce à une politique nautique fédératrice (moniteurs, professionnels, associations...) permettant l'apprentissage et le perfectionnement aux métiers et loisirs de la mer et du nautisme.
- Une préservation du milieu par de nombreuses actions de sensibilisation et de formation à l'environnement. Respect de la Démarche « Ports Propres », campagnes d'éco-gestes d'éducation à la protection de l'environnement, etc.
- L'investissement dans des flottes collectives de bateaux permettant un meilleur accès à la pratique des populations, touristes...

5.1.1. Investir dans les nouveaux comptoirs culturels des voies bleues : aménagement des capitaineries en des lieux d'accueil, d'information, plus attractifs, culturels, de promotion et d'organisation des offres et services qualifiés.

Les ports sont en pleine mutation. La demande des usagers a considérablement évolué ces dernières années et les ports de plaisance et haltes fluviales ne sont plus considérés aujourd'hui comme de simples parkings à bateaux. Le port Odyssea ne se contente pas de satisfaire uniquement cette fonctionnalité, mais il se conçoit comme exemplaire d'un point de vue d'accueil, de services et en termes de protection de l'environnement.

L'objectif est de faire de la capitainerie « le pôle structurant d'accueil des voies bleues navigables », en partenariat avec l'office de tourisme. De véritables comptoirs culturels d'accueil, en référence aux anciens comptoirs grecs et romains installés dans les capitaineries, permettant d'offrir une qualité de services originale aux plaisanciers à l'année, en escale et aux clientèles terrestres.

Le modèle Odyssea conduit à développer des équipements, de nouveaux accueils et services et un réseau structurant d'information. L'accroissement des capacités d'accueil dans les ports (le modèle Odyssea incite au cabotage par la découverte de ses escales et libère des places au port) et le développement de nouveaux services liés au tourisme et à l'environnement, entraînent la création d'emplois directs et indirects. Ces aménagements visent à donner aux habitants, touristes et plaisanciers des outils de lecture et d'interprétation des paysages et du patrimoine, transformant ainsi, avec les ressources numériques, chaque Capitainerie en Comptoir Culturel d'Information.

Le Comptoir Culturel des voies bleues navigables est aussi un lieu d'expression artistique et culturel où des totems valorisent l'Itinéraire culturel du territoire. Chaque totem dit « intelligent » (intégration de TIC) va valoriser les balades, les itinéraires où le paysage culturel raconte l'histoire de la destination. La communication de sensibilisation à l'écologie et à la protection de l'environnement est une communication que l'on retrouve sur ces espaces d'information et de médiation.

L'utilisation de supports de promotion et d'interprétation innovants permet de mettre en œuvre des services à plus grande valeur ajoutée et de proposer aux visiteurs des activités sur les quatre saisons. Ces actions augmentent ainsi l'activité économique et, par conséquent, la création d'emplois de qualité non délocalisable.

5.1.2. Investir dans l'habitat pour un mieux-vivre. Imaginer les villes de demain

La transformation et le développement de l'urbanisation du Littoral supposeront de travailler à corriger les principes originels qui ont conduit à ce qui peut être ressenti comme un défaut d'attractivité et de qualité de vie des territoires. Cela conduit à proposer quelques principes génériques ou spécifiques qui sont indissociés

d'un travail sur la programmation, les usages, le marché du foncier et de l'immobilier, et permettront de définir les règles imposables et les incitations pour la qualité des quartiers à transformer ou développer.

Des principes et thèmes de la réflexion :

1. Définir des équilibres entre ville et nature. Il s'agit de considérer tout le territoire dans un principe d'équilibre entre urbanisation et nature, et ne pas circonscrire la notion de périmètre urbain sans le mixer à un périmètre nature qui lui est complémentaire.
2. Partir de l'existant et tenir compte des éléments climatiques pour protéger la population locale.
3. Définir une urbanisation hybride permettant un équilibre des usages : temporalités / saisonnalités / usages.
4. Développer des relations transversales et des nouvelles cohérences territoriales : ville / nature / archipels.
5. Travailler sur l'intermodalité pour désenclaver les villes.
6. Favoriser le développement de la mobilité douce et de la mobilité partagée.
7. Définir de nouveaux modes de consommation par la transition énergétique.
8. Valoriser le patrimoine culturel et naturel pour rendre la ville plus accueillante.
9. Rendre les villes plus « vertes » par une intégration paysagère endémiques (création de parc, de voies vertes...).
10. Penser les nouveaux bâtiments en respectant l'histoire et les patrimoines locaux.
11. Intégrer des innovations architecturales qui marqueraient dans le temps cette nouvelle politique structurante (à l'exemple de la Grand-Motte).
12. Penser les nouveaux bâtiments en Haute Qualité Environnementale.
13. Penser la ville en créant des espaces de vie thématiques : Archipel de vie, de loisirs, de détente...
14. Utiliser la mer comme espace de transport quotidien (navette maritime).

Une idée phare pour la Région Guadeloupe pourrait être la création d'un « Parlement des Architectes » qui travaillerait à modéliser un modèle commun de villes nouvelles autour de la croissance et du tourisme bleu, afin de donner à ces dernières des critères communs d'aménagement paysager, culturel, d'intermodalité, d'environnement, d'accueil touristique...

5.2. Axe 2. Investir dans la mise en réseau et la promotion d'offres écotouristiques organisées et structurées autour d'un itinéraire nautique du Patrimoine Culturel Maritime et des Routes Bleues de la destination Grand Sud Caraïbe.

L'itinéraire nautique du patrimoine culturel maritime® Grand Sud Caraïbe a pour objectif le développement de la plaisance par une itinérance de port en port, fondée sur l'histoire, le patrimoine et la culture maritimes de cette destination. En y associant les Routes Bleues® des savoir-faire, c'est le développement de produits, d'offres et de services liés aux sports aquatiques qui est visé, dans le but de faire de la destination Grand Sud Caraïbe le premier « archipel nautique Odyssea » d'Europe et des Caraïbes et un acteur fort du 6^{ème} pôle d'excellence touristique en France : le tourisme bleu.

L'itinéraire nautique du patrimoine culturel maritime® Grand Sud Caraïbe concrétise la mise en écotourisme de la culture et du patrimoine maritimes de cette région. L'enjeu est stratégique, que cela soit pour l'emploi, pour l'attractivité des entreprises et destinations engagées, les bonnes pratiques de valorisation de la culture et du patrimoine maritimes ou encore la médiation.

L'itinéraire nautique du patrimoine culturel maritime® Grand Sud Caraïbe valorise et raconte un grand héritage commun issu de la culture et du patrimoine maritimes intégrant six grands thèmes :

1. Le patrimoine naturel qui est constitué par les sites littoraux ouverts au public.
2. Le patrimoine culturel immobilier qui comprend l'architecture et l'urbanisme du littoral et fluvial.

3. Le patrimoine immatériel qui restitue l'histoire, les activités, les modes de vie, les contes, légendes, les traditions et les cultures liés à la mer, aux fleuves et aux canaux.
4. Le patrimoine culturel mobilier qui est essentiellement composé du patrimoine flottant.
5. Les systèmes d'interprétation et de restitution comme les musées, les écomusées, les aquariums...
6. Les événements valorisant le patrimoine maritime à des fins culturelles et touristiques.

Si la création de l'itinéraire nautique du patrimoine culturel Grand Sud Caraïbe® facilite la découverte du patrimoine, de la culture, des us et coutumes de ce territoire, il permettra aussi d'organiser une nouvelle offre touristique au départ des villes-ports, par une mise en tourisme et en écotourisme de son patrimoine maritime via les Routes Bleues® des savoir-faire qui lui sont associées.

Les Routes Bleues® des savoirs et savoir-faire nautiques qui seront développées en relation avec les prestataires d'activités dans une stratégie Public-Privé, faciliteront la pratique des loisirs nautiques en mer pour ouvrir la pratique des activités nautiques à tous.

L'objectif de cette action est de contribuer à l'économie bleue en Grand Sud Caraïbe par le développement du 1^{er} itinéraire culturel nautique du patrimoine maritime, basé sur des référentiels reconnus internationalement comme ceux de l'Institut des Itinéraires Culturels du Conseil de l'Europe ou de l'Unesco.

La promotion de l'itinéraire nautique du patrimoine culturel Grand Sud Caraïbe® et les Routes Bleues® des savoirs et des savoir-faire offre de réelles opportunités de développement pour les territoires.

Dès lors, chaque ville-port ou ville-halte fluviale candidate deviendra une « Escale Patrimoine Phare des Chemins de l'histoire maritime de la Guadeloupe », par une mise en tourisme d'un ou plusieurs des 11 items liés au patrimoine maritime.

La mise en place d'un inventaire local définissant l'offre touristique et écotouristique de chaque ville selon 5 grandes thématiques sera un élément clé de l'attractivité de la destination Guadeloupe : Nautique / tourisme bleu ; Culture et patrimoine ; Saveurs et gastronomie ; Nature et découverte ; Sport, loisirs et bien-être.

Cet inventaire qui donnera à chaque ville-port une identité culturelle, paysagère, gastronomique... unique, permettra aux clientèles touristiques de découvrir la destination Grand Sud Caraïbe par une nouvelle itinérance de multi-destination, sous un principe de découverte commun (qualité, accueil...) mais à caractère unique. L'objectif est que chaque destination devienne une *smart city* touristique bleue unique et complémentaire le long de ce nouvel itinéraire culturel, et qu'elle soit reconnue par la qualité d'offres et de services zéro défaut.

En termes de marketing, il s'agira d'appliquer une stratégie de co-branding dans une logique d'Intégration au sein des destinations, du réseau de promotion touristique avec le Comité du Tourisme des îles de Guadeloupe, offices de tourisme, réseaux d'hébergeurs, sites touristiques patrimoniaux et naturels, producteurs locaux...

L'itinéraire nautique du patrimoine culturel maritime Grand Sud Caraïbe® fera l'objet de recherches effectuées par des groupes d'experts venant de différentes régions de France et d'Europe, issus de disciplines variées du fait du thème de l'itinéraire qui s'appuie sur une géographie de l'imaginaire, qui porte à la fois sur le territoire terrestre et sur le territoire maritime, concerne autant l'histoire antique que la culture contemporaine, cherche à donner une dimension holistique et manifeste une volonté de confrontation des valeurs propres à différentes cultures. Aussi, la constitution d'un Comité Scientifique pluridisciplinaire est totalement indispensable.

Dans la mesure où la reconnaissance d'un itinéraire culturel du Conseil de l'Europe requiert des conditions de respect de l'authenticité des faits, suscite la confrontation et le dialogue entre les opinions scientifiques

et la pluralité des points de vue et doit s'appuyer sur une approche multiculturelle et pluridisciplinaire, cette pratique scientifique se situe à l'origine de la démarche.

Dans sa composition générale, qui sera complétée par des Comités scientifiques locaux, le Comité Scientifique est propre à mettre en cohérence des cultures artistiques, scientifiques et techniques et à les faire interagir. Il permet également de redynamiser les actions par de nouvelles découvertes ou de nouveaux points de vue sur la recherche en cours. Enfin il est l'interface de validation de la ligne rédactionnelle, le garant de contenus diffusés auprès des utilisateurs.

L'itinéraire nautique du patrimoine culturel maritime de Guadeloupe permettra à la destination Grand Sud Caraïbe de répondre à 10 enjeux stratégiques nationaux et européens :

1. Être une région pilote, dans le cadre de la croissance et du tourisme bleus en s'appuyant sur un produit d'itinérance maritime entre ses îles.
2. Répondre à la préservation et à la valorisation des richesses patrimoniales et culturelles des villes-ports.
3. Développer l'économie locale, créatrice de richesse et d'emploi, par la création d'un véritable réseau des acteurs du tourisme bleu, plaisance, activités et loisirs nautiques, croisière autour d'un projet commun.
4. De favoriser l'implantation de nouvelles structures touristiques nautiques, durables et innovantes.
5. De favoriser la création et la pérennisation des entreprises locales.
6. De favoriser l'innovation, la recherche et développement en matière de tourisme et d'écotourisme bleus.
7. D'encourager la mise en œuvre de la convention de Barcelone relative à la gestion intégrée des zones côtières.
8. De suivre la recommandation du Conseil européen correspondant à la planification de l'espace maritime et l'infrastructure verte, afin de garantir le développement durable des zones côtières.
9. D'améliorer les connaissances socio-économiques du patrimoine maritime, du tourisme bleu, pour développer une meilleure coordination touristique, sous forme de *best practices* à l'échelle régionale.
10. Partager les flux touristiques de manière plus équitable entre les différentes destinations touristiques locales.

5.3. Axe 3. Investir dans un plan Qualité pour une montée en gamme de la destination par la création de la marque territoriale « Grand Sud Caraïbe », par le label « Qualité Plaisance » de la Fédération Française des Ports de Plaisance et le label européen Odyssea « Destinations bleues d'Excellence® »

5.3.1. Pourquoi une marque de destination Grand Sud Caraïbe ?

La marque partagée définit et codifie un langage commun qui exprime la personnalité et valorise l'attractivité du territoire, utilisable par tous les acteurs qui souhaitent le promouvoir. C'est un porte-drapeau sous lequel se rassemblent les acteurs autour d'une même identité pour asseoir dans la tête de nos clientèles cibles, le positionnement choisi. Les bénéfices pour le territoire Grand Sud Caraïbe sont les suivants :

- Renforcer la notoriété et l'image de la destination Grand Sud Caraïbe, à travers une marque porteuse de sens
- Se démarquer davantage et durablement de la concurrence
- Valoriser la destination sous un dénominateur commun
- Associer partenaires institutionnels et privés dans une démarche d'appropriation, puis de relais amplificateur.

Une marque partagée constitue un véritable avantage compétitif et renforce le sentiment d'appartenance et la cohésion de l'ensemble des acteurs du territoire.

Pour engager les acteurs locaux sur des critères de qualité, de mise en réseau marketing dans le concept de co-branding.

L'objectif de la marque de destination Grand Sud Caraïbe est de promouvoir sa destination en associant les entreprises et en travaillant de concert avec les communes, le Comité du Tourisme des îles de Guadeloupe et Atout France.

La Communauté d'Agglomération Grand Sud Caraïbe va décliner sa spécificité de destination pour renforcer son attractivité mais aussi celle de l'ensemble de la Guadeloupe, par la mise en place de filières d'excellence et thématiques identitaires.

La marque Grand Sud Caraïbe permettra d'engager les acteurs locaux sur des critères de qualité, de mise en réseau marketing, dans le concept de co-branding avec les marques privées et institutionnelles.

5.3.2. Le label « Qualité plaisance » de la Fédération Française des Ports de Plaisance, pour une montée en gamme des ports et des marinas.

Dans le cadre de la Commission nationale Odyssea, la Fédération Française des Ports de Plaisance (FFPP) a lancé, en décembre 2013, la Commission « Label Qualité Plaisance ». Les premiers labels ont été remis au salon nautique de Paris 2017. L'objet de ce label est une montée en gamme des ports par des offres et des services normés.

5.3.3. Le label européen Odyssea « Destinations Bleues d'Excellence® » pour une montée en gamme de la destination Grand Sud Caraïbe.

Le réseau européen odyssea® permet au Territoire / Ville-Port

- De bénéficier de la connaissance des circuits décisionnels et de la force du collectif pour engager, à l'image des stations de montagne, des stratégies à l'échelle nationale et européenne et exercer du Lobbying auprès des autorités publiques visant à peser sur la mise en place de nouvelles législations en matière de tourisme et d'économie bleue.
- De s'appuyer sur un label européen disposant de modèles définis dans un Livre Blanc rédigé dans le cadre d'une Task Force, une mission interministérielle avec le soutien de nombreux ministres, régions, structures nationales et européennes.
- D'intégrer le collège des collectivités publiques du réseau Odyssea permettant de faire évoluer le modèle et participer aux orientations stratégiques du label.

Le label européen odyssea « Destinations Bleues d'Excellence » permet au territoire d'intégrer la mer comme un nouveau territoire de projet

- Il permet d'évaluer les performances de la destination en matière de spécialisation bleue (loisirs nautiques, croisière, plaisance & grande plaisance, pêche, patrimoine maritime...), en matière d'attractivité, d'innovation, de connectivité, d'accessibilité des sites et entreprises, de qualité, de performance économique, d'excellence culturelle, environnementale et sociale...
- Il intègre le patrimoine et la culture maritime comme un marqueur identitaire de chaque destination bleue ;
- Il accompagne les démarches de montée en gamme, de progrès et de valorisation des actions auprès des parties prenantes.
- Il place le développement durable, la préservation de la nature, des paysages, de la biodiversité marine... Au cœur des enjeux du développement touristique territorial

Véritable atout de communication et de différenciation dans le respect des identités et cultures locales, il n'en est pas moins une marque collective de reconnaissance pour une gestion durable et de haute qualité des destinations bleues innovantes.

La mer devient le nouveau territoire de projet dans le cadre du label européen odyssea « Destinations Bleues d'Excellence »

Un label pour une reconnaissance immédiate

Le label Européen Odyssea permet à la collectivité de se démarquer et de rendre unique sa destination, de caractériser la ville-port autour du patrimoine et de la culture maritime. Il valorise les actions, produits, services, innovations, modes de connectivité...en faveur du Tourisme et de la Croissance Bleue et intègre le développement d'un itinéraire nautique du Patrimoine Culturel Maritime.

Pour une appartenance à un réseau dynamique

Le label Européen Odyssea permet à la collectivité d'intégrer un réseau international d'échanges et de bonnes pratiques. Ce fonctionnement accompagne le développement qualitatif, la montée en gamme et la spécialisation de chaque "Escale Patrimoine Phare".

Pour un développement touristique territorial innovant

Le label Européen Odyssea permet de mobiliser les acteurs locaux (collectivités, associations, professionnels, prestataires, universitaires...) selon un mode de gouvernance innovant et participatif autour de la mise en écotourisme de la destination bleue

- Pour un développement touristique de multi destination connectée, solidaire durable et éthique, tout au long de l'année.
- Pour un accès démocratisé à la mer.

5.4. Axe 4. Investir dans l'organisation de l'itinérance douce autour de la symbiose ville - port de plaisance - hinterland, grâce au concept innovant d'Eco-gare Odyssea Protect® et d'écomobilité, pour une économie touristique partagée entre les territoires du littoral et ceux de l'arrière-pays

5.4.1. Explication du concept Odyssea Protect®

Le tourisme durable est devenu un enjeu mondial : la demande des consommateurs augmente, les fournisseurs de l'industrie touristique élaborent de nouveaux programmes verts, et les gouvernements créent de nouvelles politiques afin d'encourager des pratiques durables dans le secteur du tourisme.

Odyssea Protect®, est la stratégie de développement durable du label Européen Odyssea, porteur d'une nouvelle idée et d'innovations dans le secteur de l'écotourisme. Il intègre l'organisation de la mobilité douce et des offres, services, produits d'écotouristiques bleus.

C'est un modèle qui s'intègre en complémentarité avec le programme de la Fédération Française des Ports de Plaisance et la norme « Ports Propres », le partenariat formalisé avec l'Office de la Fondation pour l'Éducation à l'Environnement en Europe (Label Pavillon Bleu). Odyssea Protect® concrétise la mise en écotourisme Odyssea : mobilité douce, itinéraires culturels, routes bleues nautiques et balades le long des voies bleues et vertes.

C'est une opération de protection et de sensibilisation à l'environnement dans le domaine du tourisme maritime et côtier, fluvial et lacustre autour des villes-ports.

Le label Odyssea Protect® prend ses références sur les programmes suivants :

1. Le partenariat pour les Critères Mondiaux du Tourisme Durable (GSTC Partnership).
2. La démarche Agenda 21 et les principes du développement durable approuvé par 182 gouvernements au Sommet de la Terre à Rio, en 1992.
3. La charte européenne du tourisme durable dans les espaces protégés.
4. La stratégie nationale pour la biodiversité 2011 - 2020.
5. La stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable 2015 – 2020.
6. La transition écologique pour la mer et le littoral.
7. La stratégie nationale pour la mer et le littoral.

La parfaite synergie avec l'Agenda 21 marque la volonté d'intégrer aux projets locaux, toutes les composantes du développement durable : équilibre entre le court et le long terme, conciliation des exigences économiques, sociales et environnementales, prise en compte des enjeux locaux et globaux (efficacité énergétique, effet de serre...), développement écologiquement et socialement responsable. Cette stratégie d'écotourisme intégrée part du constat que l'offre, la communication et les sites web « spécialisés » traitant de l'environnement, de la biodiversité, sont réservés à des publics avertis, mais que ces informations sont très rarement intégrées aux opérations et sites officiels du tourisme, et ne permettent pas une bonne sensibilisation des grands publics. Aujourd'hui, le constat est clair : deux mondes cohabitent mais sans stratégie de communication intégrée.

L'objectif de l'opération « Odyssea Protect® » est d'inventer une autre gouvernance, un nouveau modèle intégré, un outil numérique et de communication mieux adapté qui assure la contrepartie environnementale à toutes les offres des opérateurs territoriaux (Destinations - Offices de Tourisme, professionnels du tourisme...), mettant en place des programmes de tourisme bleu, dans une stratégie intégrée, et en complémentarité avec les actions et les sites des Parcs Naturels Régionaux, Parcs marins, des associations écologiques...

C'est une stratégie opérationnelle qui garantit de mieux toucher les publics qui ne vont pas sur des sites web « verts » quand ils cherchent des informations et des offres touristiques. Cette stratégie opérationnelle prévoit la création d'un vadémécum de mise en œuvre et conditionne des conventions avec des structures gestionnaires de politique environnementale.

En termes de nouvelle expérience touristique, le modèle Odyssea Protect® vise à concevoir, produire et promouvoir les solutions de mobilité touristique et culturelle, de médiation numérique des patrimoines, de création d'offres et produits les plus respectueux de l'environnement, autour des destinations bleues : les villes-ports maritimes, fluviales et lacustres.

Le modèle environnemental Odyssea Protect® propose un nouvel écosystème pour le transport des plaisanciers et voyageurs qui va révolutionner l'expérience du voyage et les moyens d'aujourd'hui de la mobilité écotouristique. Cette infrastructure intelligente de plateforme multimodale, intègre des voitures électriques, des vélos électriques, un système digital d'information, de guidage GPS et de signalétique assurant la valorisation et l'attractivité des itinéraires et balades recommandés.

5.4.2. La charte Odyssea Protect®, un outil de gouvernance en faveur de la protection de l'environnement

La charte territoriale Odyssea Protect® permet l'application concrète du concept de développement durable, coordonné, partenarial et solidaire Odyssea Protect®, « un développement qui répond aux besoins des générations présentes, sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs » (Définition du Développement durable selon le rapport des Nations-Unies sur l'environnement et le développement de 1987, intitulé « Notre avenir à tous »).

Cette éthique du modèle Odyssea implique la préservation des ressources pour les générations futures, un développement économique viable, ainsi qu'un développement social équitable et rééquilibré entre le littoral et l'arrière-pays. Les objectifs fondamentaux de cette charte collective Odyssea Protect® sont en lien en le principe de répliquabilité :

- Accroître l'intérêt et le soutien pour les espaces protégés en tant que partie fondamentale de notre patrimoine qui doit être préservé et apprécié par les générations présentes et futures.
- Améliorer le développement et la gestion du tourisme durable dans les espaces protégés, un tourisme qui prend en compte les besoins de l'environnement, des habitants, des entreprises locales et des visiteurs.

La charte collective territoriale Odyssea Protect® engage les signataires, par la mise en place d'un écotourisme des voies bleues et vertes Odyssea, à mettre en œuvre une stratégie en faveur d'un « tourisme durable » défini dans la charte européenne, comme « toute forme de développement, aménagement ou activité touristique qui respecte et préserve à long terme les ressources naturelles, culturelles et sociales, et contribue de manière positive et équitable au développement économique et à l'épanouissement des individus qui vivent, travaillent ou séjournent dans les espaces protégés ».

La charte Odyssea Protect® atteste que les responsables des espaces protégés ne doivent pas gérer seuls le développement touristique mais s'associer à tous les acteurs concernés par le tourisme à l'intérieur ou à proximité (Commune, Communauté de communes, Communauté d'agglomération, Département) de l'espace protégé. Les signataires de la charte reconnaissent qu'ils doivent adopter des méthodes de travail basées sur un principe de partenariat qui s'exprimera dans toutes les phases de définition et de mise en œuvre du programme de développement écotouristique. Il se traduit par une contractualisation et une coopération intense et franche entre les gestionnaires de l'espace protégé, les partenaires touristiques (publics/privés) et les autres acteurs locaux (Parcs Naturels Régionaux, associations environnementales...). La charte comprend différents axes tels que les déplacements doux, l'éducation, la sensibilisation et la protection du patrimoine naturel, culturel, la mise en marché des offres et des produits...

5.4.3. Les 5 mesures phares écotouristiques développées dans le cadre du programme Odyssea Protect®

5.4.3.1. Promouvoir l'offre écotouristique de façon innovante, grâce aux innovations numériques

Réalisation d'un portail numérique de promotion et de valorisation de l'écotourisme. Ce portail est une plateforme commune administrée de façon conjointe par les territoires partenaires souhaitant mettre en place une politique écotouristique. Elle référencera le Passeport Vert, des cartes interactives des zones sensibles et favorisera l'écotourisme en proposant des offres et des produits touristiques, des conseils et recommandations en matière de protection des écosystèmes. Cette plate-forme travaillera avec les acteurs locaux et veillera au 3 temps du tourisme (avant – pendant – après) par les réseaux sociaux.

5.4.3.2. Structurer l'offre écotouristique

Création au sein du Cluster des acteurs publics et privés des Destinations Bleues by Odyssea d'une spécialisation « Ecotourisme Odyssea Protect® », permettant aux professionnels nautiques, les prestataires touristiques, les Parcs Naturels Marins, Parcs Naturels Régionaux, Réserves naturelles marines, de s'engager dans une démarche commune sur des cahiers des charges et des écolabels existants ou co-écrits, à l'exemple de la marque « Valeurs Parc naturel Régional ».

5.4.3.3. Développer des offres écotouristiques d'itinérance douce

Création d'une nouvelle offre touristique d'itinérance douce autour des ports et le long des voies navigables par la création des produits : Balades & itinéraires écotouristiques bleus et verts by Odyssea Protect®. Ces balades & itinéraires se font par des moyens de mobilité douce en mer et sur terre, dans un objectif de résultat zéro émission de CO₂. Couplées à des outils numériques tels que les smartphones, gps..., ces balades innovantes offrent une nouvelle expérience aux pratiquants, un nouveau accès à la connaissance pour mieux

respecter la biodiversité, les cultures locales, apprécier les savoirs et savoir-faire des territoires, dans le respect des us et coutumes des habitants.

5.4.3.4. Développer l'accessibilité, la connectivité des sites et des entreprises grâce aux moyens de déplacement doux

Création des Eco-gares Odyssea Protect® sur les ports et haltes fluviales. L'Eco-gare Odyssea Protect® propose un service global autour d'un parc zéro émission de CO₂ : voitures électriques, vélos électriques, vélos, gyropodes, navettes, permettant grâce à l'apport du numérique et de la médiation culturelle digitale, la découverte attractive d'une destination touristique en réduisant son empreinte carbone.

5.4.3.5. Formation et éducation

Réalisation d'un plan de formation « Ecotourisme » pour le développement de compétences et de l'emploi.

5.5. Axe 5. Investir dans le développement durable autour d'un nouveau modèle d'économie plus solidaire, plus éthique, plus respectueux de l'environnement et des cultures locales, pour plus d'attractivité de la destination Grand Sud Caraïbe, dans le cadre d'une coopération territoriale et d'une mise en réseau exemplaire

Cet axe vise à structurer la destination Grand Sud Caraïbe de manière cohérente et opérationnelle autour du tourisme bleu et vert par la mise en œuvre d'une stratégie touristique globale et cohérente autour d'un tourisme expérientiel (slow tourism) écoresponsable, en s'appuyant sur les richesses du patrimoine naturel et culturel de ce territoire, par un haut niveau de qualité d'offres et de services, par une valorisation de ses offres touristiques les plus identitaires à laquelle s'ajoute une valorisation de ses hébergements touristiques et de ses restaurants, et ce dans un triple objectif :

- Soutenir les filières de production
- Soutenir la filière agricole
- Soutenir la filière de la pêche

L'enjeu consistera donc à favoriser la création de filières ou réseaux pour accompagner l'émergence de nouvelles chaînes de valeur et assurer ainsi un positionnement compétitif de la production de la Guadeloupe sur le marché international, en lien avec sa structure de coût.

Les démarches de structuration et la création de nouveaux modèles commerciaux, grâce au développement des technologies de l'information et de la communication, sont autant de dynamiques qui permettront le développement des compétences et la réalisation d'économies d'échelle. Les démarches expérimentales et innovantes d'accompagnement pour le renforcement de la croissance, de la compétitivité et de l'emploi seront également soutenues.

De plus, l'essor de nouvelles activités, l'externalisation des fonctions supports, l'évolution du niveau de vie, ainsi que le vieillissement de la population, font émerger de nouveaux besoins aussi bien en termes de santé, de loisirs et de divertissements que de services plus opérationnels, porteurs de croissance et donc d'emploi.

Enfin, cette action accompagnera le développement des filières agricoles locales et leur montée en compétitivité, notamment par une modernisation des exploitations et le soutien d'investissements liés à la transformation et la commercialisation des produits locaux.

Pour cela, la Communauté d'Agglomération Grand Sud Caraïbe accompagnée du Comité du Tourisme des îles de Guadeloupe, va travailler sur les spécificités du territoire et son identité autour de thématiques culturelles d'itinérance identitaires à fort pouvoir d'attractivité, par une approche filière sur la base

d'avantages compétitifs existants, dans la recherche d'une meilleure compétitivité des entreprises et des gains en compétence.

Les thématiques culturelles d'itinérance pour une nouvelle découverte de la destination Grand Sud caraïbe et une meilleure valorisation des entreprises pourraient être :

- La découverte du patrimoine naturel et du volcanisme (les monts Caraïbes, les Saintes, la Soufrière...).
- La découverte de l'eau sous toutes ses formes (les chutes du Carbet, le Galion, Thomas, le Bassin Bleu...).
- Le patrimoine précolombien (les roches gravées de Plessis, les roches gravées des Trois-Rivières).
- Le patrimoine colonial (Habitat Bois debout, Domaine de la Lise, Fort napoléon, Fort Olive...).
- Le Patrimoine religieux Temple hindou Changry Capestre, Eglise de Trois-Rivières, Cathédrale Basse-Terre...).
- Les savoir-faire locaux / les métiers d'art et d'artisanat (Broderie, chapeau, vannerie...).
- Le rhum et la canne à sucre.
- Le patrimoine culinaire autour des produits du terroir et des recettes locales (pâtés créoles, colombo...)
- La pêche et les techniques.
- Le patrimoine maritime et les savoirs et savoir-faire qui y sont liés.
- Le café.
- Le cacao.
- Le carnaval et les fêtes et manifestations.
- Les fruits.
- Les Grands hommes (Louis Delgrès, Chevalier Saint-Georges, Gratien Candace...)

Quelques exemples d'itinérance

	Naturel et volcanisme	Précolombien	Eau	Colonial	Religieux	Savoir-Faire	Culturel	Grands Hommes	Culinaire
Capesterre Belle-Eau	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Trois-Rivières	X	X	X	X	X	X	X		X
Terre de Haut	X	X	X	X	X	X	X		X
Terre de Bas	X		X	X	X	X			X
Vieux-Fort	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Gourbeyre	X		X	X	X	X	X	X	X
Basse-Terre	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Saint-Claude	X		X	X		X	X	X	X
Baillif	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Vieux-Habitants	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Bouillante	X		X	X	X	X	X	X	X

5.6. Axe 6. Investir dans formation des acteurs économiques engagés et l'insertion économique des personnes en recherche d'emploi dans les filières traditionnelles et les nouveaux métiers liés à la croissance et au tourisme bleus (tourisme maritime et côtier).

Le volet social du modèle Odyssea Tourisme et Croissance Bleue met en avant la responsabilité sociale des entreprises et l'emploi-formation. La priorité donnée à ce projet global de territoire s'entend en termes de création et de maintien d'emplois, par la diversité des publics cibles du projet, l'amélioration de la périodicité d'ouverture via une offre des 4 saisons, le dialogue intergénérationnel, et l'égalité Hommes-Femmes.